

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2022

DATE DE LA CONVOCATION: 11 mars 2022

NOMBRE:

- de Conseillers en exercice :	
- de Présents :	19
- de Représentés :	3
- de Votants :	22

L'an deux mil vingt et deux, le mardi quinze mars à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, salle des Confluences, place Joseph Faure, sous la présidence de M. Sébastien DUCHAMP, Maire.

ETAIENT PRESENTS:

M. DUCHAMP Sébastien	M. CHEVALIER Jean-Paul	M. LAFON Francis
M. REYNES Patrick	M. VAN NIEUWENHUYSE Régis	
Mme MONTALTI Fabienne	M. GLENZ Richard	
M. DABERTRAND Jean	Mme VERGNE Géraldine	
Mme MIGNARD Sophie	M. BLATEAU Emmanuel	
M. BRIGOULET Jean Marie	M. CARREAU Valentin	
Mme BAUDRY Eliette	Mme NANGERONI Carole	
Mme FERRACCI Dominique	M. MONS Thierry	
M. EVEZARD Claude	Mme PIEMONTESI Josiane	

ETAIENT EXCUSEES REPRESENTEES:

Mme REYNIER Annie (procuration Mme BAUDRY) Mme GALEWSKI Nathalie (procuration M. DUCHAMP) Mme DESSERPRIT Gaëlle (procuration Mme MONTALTI)

ETAIENT EXCUSES:

Mme SAIDI Nora
Mme BLAUDY Mainell
M. JOULIE Jacques
Mme ZACCHEO-HERBERT Marie-Anaïs
Mme BRIANÇON Laurence

SECRETAIRE DE SEANCE:

Monsieur Patrick REYNES est désigné secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 8 février 2022 est adopté à l'unanimité.

COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire précise que dans le cadre des délégations consenties par le Conseil Municipal lors de sa séance du 26 mai 2020, il a l'obligation, en vertu des dispositions de l'article L. 2122-23 du CGCT de rendre compte des délégations qu'il a exercées. Monsieur le Maire rend ainsi compte au Conseil Municipal des décisions qu'il a exercées en matière de droit de préemption et de marchés.

APPROBATION DU RAPPORT DE REVITALISATION D'ARGENTAT-SUR-DORDOGNE

La Commune d'Argentat-sur-Dordogne et la Communauté de communes Xaintrie Val' Dordogne se sont engagées depuis plusieurs années dans un projet de revitalisation et de redynamisation du territoire, et en particulier du centre-ville : SCoT / PLUi, OPAH / ORT, petite ville de demain, accueil des nouveaux arrivants, aménagements urbains, friche de la Françonnie, ...

Pour mener à bien ce projet ambitieux, la commune a décidé de réaliser une étude complémentaire à l'étude de faisabilité d'ORT menée par la communauté de communes, en réalisant une étude de redynamisation, qui a débouché sur l'élaboration d'un plan guide pour assurer la redynamisation d'Argentat-sur-Dordogne. Cette étude, réalisée par Citadia, a d'ailleurs été financée à hauteur de 80 % par la Région Nouvelle-Aquitaine et la Banque des Territoires.

L'objectif de cette formalisation de ce projet est multiple.

La déclinaison de ces actions permettra :

- De donner une image positive de notre ville
- D'impulser une nouvelle dynamique à notre centre-ville afin de créer un cœur de ville animé et agréable
- De rendre la commune d'Argentat-sur-Dordogne plus attractive et intuitive dans son aménagement urbain
- De rendre le centre-bourg plus attractif en créant des espaces agréables favorisant les rencontres, la détente et le vivre-ensemble
- D'attirer de nouvelles populations
- D'avoir des installations plus adaptées aux enjeux environnementaux et sociaux d'aujourd'hui (transition énergétique, numérique...)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- **Approuve** le rapport sur le projet de revitalisation d'Argentat-sur-Dordogne, qui constitue le cadre de référence pour les actions qui seront menées par la commune.

MISE EN ŒUVRE D'UNE OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT RENOUVELLEMENT URBAIN (OPAH-RU) SUR LE CENTRE BOURG D'ARGENTAT-SUR-DORDOGNE et OPAH SUR LA TOTALITE DE LA COMMUNE

La Communauté de Communes a engagé en janvier 2020 une étude pré-opérationnelle en vue de la réalisation d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) ; étude qui s'achève par la proposition de Conventions OPAH – OPAH/ Renouvellement Urbain (RU).

A travers cette étude, plusieurs axes d'intervention ont pu être avancés :

- Lutter contre la vacance et favoriser l'accueil de nouvelles populations,
- Requalifier et adapter le parc de logement existants aux besoins actuels,
- Conforter la qualité urbaine et améliorer le cadre de vie dans les deux centralités d'XVD (Argentat-sur-Dordogne et Saint-Privat)

Le dispositif d'aides à la rénovation des façades est mis en œuvre sur les linéaires définis dans le périmètre de l'OPAH-RU.

Détail interventions

Aides complémentaires à celles de l'Anah en secteur RU

PO/PB	Intitulé	Montant en euros	Conditions
PO	Sécurité salubrité (PO modestes)	3 000.00 €	Prime forfaitaire
			pour 1 opération
PO	TM – Précarité énergétique	500.00 €	Prime forfaitaire
			pour 6 opérations
PO	M – Précarité énergétique	500.00 €	Prime forfaitaire
			pour 2 opérations
PB	Performance énergétique	500.00 €	Prime forfaitaire
			pour 3 opérations
PB	Changement d'usage (attention	25% du montant HT des	Subvention pour 2
	nouvelle proposition + d'op et – de	travaux plafonné à 3 000.00	opérations
	subvention)	€	

Sous total: 14 500.00 euros

Aides Locales spécifiques en secteur RU

PO/PB	Intitulé	Montant en euros	Conditions
РО	Prime sortie de vacance	3 500.00 €	Prime forfaitaire
			pour 5 opérations
PB	Prime sortie de vacance	3 500.00 €	Prime forfaitaire
			pour 8 opérations
PO/PB	Rétablissement de l'accès aux étages	20% du montant HT des	Subvention pour 5
		travaux plafonné à 2 500	opérations
		euros	
PO/PB	TU Commerce	20% du montant HT des	Subvention pour 4
		travaux plafonné à 8 000	opérations
		euros	
PO/PB	Démolition d'annexes pour créer du	20% du montant HT des	Subvention pour 4
	stationnement privé	travaux plafonné à 800 euros	opérations
PO/PB	Création d'espaces extérieurs	20% du montant HT des	Subvention pour 5
	privatifs	travaux plafonné à 5 000	opérations
		euros	
PO/PB	Création d'ascenseurs	20% du montant HT des	Subvention pour 6
		travaux plafonné à 1 400	opérations
		euros	
PO/PB	Accompagnement aux projets	20% du montant HT des	Subvention pour 5
	alternatifs	travaux plafonné à 10 000	opérations
		euros	
PO/PB	Embellissement de façades	20% du montant HT des	Subvention pour 25
		travaux plafonné à 3 600	opérations
		euros	

Sous total maximum : 266 600.00 euros

Aides complémentaires à celles de l'Anah hors secteur RU

PO/PB	Intitulé	Montant	Conditions			
РО	Sécurité salubrité (PO modestes)	1 500.00 €/ opération	2 opérations			
РО	TM – Précarité énergétique	500.00 €	Prime forfaitaire pour			
			6 opérations			
РО	M – Précarité énergétique	500.00 €	Prime forfaitaire pour			
			4 opérations			
PB	Changement d'usage	6 250.00 €/opération	2 opérations			

Sous total: 20 500.00 euros

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres votants,

- Acte les abondements détaillés ci-dessus à l'OPAH RU sur le périmètre identifié par l'étude préopérationnelle et à l'OPAH de droit commun pour une durée de 5 ans (2022/2027), avec un bilan à miparcours du dispositif,
- Approuve le projet de règlement d'intervention relatif aux aides complémentaires OPAH OPAH/RU ci-annexé,
- Donne pouvoir au maire pour signer toutes les pièces administratives et financières relatives à la procédure OPAH/OPAH RU, notamment les conventions d'opération (OPAH et OPAH RU) annexées à cette présente délibération réservant les financements et définissant les engagements réciproques de l'Etat, de l'Anah, de la Communauté de Communes XVD et de l'ensemble des partenaires,
- Inscrit aux budgets des cinq prochaines années les crédits nécessaires au versement des aides complémentaires aux propriétaires privés, pour un montant prévisionnel de 281 100€ pour la durée de l'OPAH RU (14 500 € en complément des aides de l'Anah et 266 600 € en aides locales spécifiques) et pour un montant prévisionnel de 20 500 € pour la durée de l'OPAH (20 500 € en complément des aides de l'Anah), selon les modalités décrites en annexes, TOTAL AIDES : 301 850 € sur 5 ans,
- **Désigne** Patrick REYNES en tant que membre de la Commission d'attribution des aides locales auprès de la Commission Urbanisme et Habitat de la CCXVD,
- **Met** à la disposition du public et en mairie pendant un mois les projets de convention.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - BUDGET GENERAL ARGENTAT-SUR-DORDOGNE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres votants,

- **Arrête** les comptes de l'exercice 2021 tels qu'ils sont annexés dans le document joint (Compte Administratif – Budget Général).

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL ARGENTAT-SUR-DORDOGNE						
	FONCTIO	FONCTIONNEMENT		SEMENT	ENSEMBLE	
LIBELLE	DEPENSES OU DEFICIT (1)	RECETTES OU EXCEDENTS (1)	DEPENSES OU DEFICIT (1)	RECETTES OU EXCEDENTS (1)	DEPENSES OU DEFICIT (1)	RECETTES OU EXCEDENTS (1)
Résultats reportés		744 487,38	183 598,99		183 598,99	744 487,38
Opérations de						
l'exercice	3 425 687,23	3 919 035,34	1 627 029,57	1 512 206,16	5 052 716,80	5 431 241,50
TOTAUX	3 425 687,23	4 663 522,72	1 810 628,56	1 512 206,16	5 236 315,79	6 175 728,88
Résultats de clôture		1 237 835,49				
Restes à réaliser			54 801,54	34 160,00	54 801,54	34 160,00
TOTAUX CUMULES	3 425 687,23	4 663 522,72	1 865 430,10	1546 366,16	5 291 117,33	6 209 888,88
RESULTATS DEFINITIFS		1237 835,49		-319 063,94		918 771,55

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL ARGENTAT-SUR-DORDOGNE

- Constate, pour la comptabilité du Budget Général, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion voté ce jour relative au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
- **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

<u>APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – BUDGET CINEMA</u>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres votants,

- **Arrête** les comptes de l'exercice 2021 tels qu'ils sont annexés dans le document joint (Compte Administratif – Budget Cinéma).

COMPTE ANNEXE POUR CINEMA

	FONCTIONNEMENT		INVESTIS	INVESTISSEMENT		MBLE
LIBELLE	DEPENSES OU DEFICIT (1)	RECETTES OU EXCEDENTS (1)	DEPENSES OU DEFICIT (1)	RECETTES OU EXCEDENTS (1)	DEPENSES OU DEFICIT (1)	RECETTES OU EXCEDENTS (1)
Résultats reportés		1 221,35		14 626,81		15 848,16
Opérations de						
l'exercice	63 594,93	78 010,14	7 402,42	7 963.36	70 997,35	
TOTAUX	63 594,93	79 231,49	7 402,42	22 590,17	70 997,35	101 821,66
Résultats de			7			
clôture		15 636,56	402,42	15 187,75		30 824,31
Restes à réaliser			199,08€			
TOTAUX						
CUMULES	63 594,93	79 231,49	7 601,50	22 590,17	71 196,43	101 821,66
RESULTATS						
DEFINITIFS		15 636,56		14 988,67		30 625,23

- Constate, pour la comptabilité annexe du Cinéma, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LE BOURNEL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres votants,

- Arrête les comptes de l'exercice 2021 tels qu'ils sont annexés dans le document joint (Compte Administratif – Budget annexe Lotissement Le Bournel).

COMPTE ANNEXE BUDGET LOTISSEMENT "LE BOURNEL"

	FONCTIO	NNEMENT	INVESTI	SSEMENT	ENSEMBLE	
LIBELLE	DEPENSES OU DEFICIT (1)	RECETTES OU EXCEDENTS (1)	DEPENSES OU DEFICIT (1)	RECETTES OU EXCEDENTS (1)	DEPENSES OU DEFICIT (1)	RECETTES OU EXCEDENTS (1)
Résultats reportés	23 367,94			53 496,00	23 367,94	53 496,00
Opérations de						
l'exercice	42 891, 42	18 148,89		42 891,42	42 891,42	61 040,31
TOTAUX	66 259,36	18 148,89		96 387,42	66 259,36	114 536,31
Résultats de clôture	48 110,47				23 367,94	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	66 259,36	18 148,89		96 387,42	162 646,78	114 536,31
RESULTATS DEFINITIFS	48 110,47			96 387,42	48 276,95	

- Constate, pour la comptabilité annexe du Budget Lotissement, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

<u>APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – BUDGET EAU POTABLE</u>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres votants,

- **Arrête** les comptes de l'exercice 2021 tels qu'ils sont annexés dans le document joint (compte administratif – budget eau potable).

COMPTE ANNEXE POUR SERVICE DE L'EAU

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
LIBELLE	DEPENSES OU DEFICIT (1)	RECETTES OU EXCEDENTS (1)	DEPENSES OU DEFICIT (1)	RECETTES OU EXCEDENTS (1)	DEPENSES OU DEFICIT (1)	RECETTES OU EXCEDENTS (1)
Résultats						
reportés	0	4 911,65		613 519,09	0	618 430,74
Opérations de						
l'exercice	181 429,79	165 034,67	94 666,43	80 645,17	276 096,22	245 679,84
TOTAUX	181 429,79	169 946,32	94 666,43	694 164,26	276 096,22	864 110,58
Résultats de clôture Restes à		- 11 483,47		599 497,83		588 014,36
réaliser			19686,00			
TOTAUX						
CUMULES	181 429,79	169 946,32	114 352,43	694 164,26	295 782,22	864 110,58
RESULTATS						
DEFINITIFS		- 11 483,47		579 811,83		588 014,36

- Constate, pour la comptabilité annexe du service de l'eau, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres votants,

- **Arrête** les comptes de l'exercice 2021 tels qu'ils sont annexés dans le document joint (compte administratif – budget assainissement collectif).

COMPTE ANNEXE POUR SERVICE ASSAINISSEMENT

	FONCTIONNEMENT		INVESTIS	SEMENT	ENSEMBLE	
LIBELLE	DEPENSES	RECETTES OU	DEPENSES	RECETTES OU	DEPENSES	RECETTES OU
LIBELLE	OU	EXCEDENTS	OU	EXCEDENTS	OU	EXCEDENTS
	DEFICIT (1)	(1)	DEFICIT (1)	(1)	DEFICIT (1)	(1)
Résultats reportés		176 311,01		129 149,56		305 460,57
Opérations de						
l'exercice	201 038,30	164 181,58	124 398,55	67 348,33	325 436,85	231 529,91
TOTAUX	201 038,30	340 492,59	124 398,55	196 497,89	325 436,85	536 990,48
Résultats de						
clôture		139 454,29		72 099,34		211 553,63
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	201 038,30	340 492,59	124 398,55	196 497,89	325 436,85	536 990,48
RESULTATS						
DEFINITIFS		139 454,29		72 099,34		211 553,63

- Constate, pour la comptabilité annexe du service assainissement, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

<u>APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF</u>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres votants,

- **Arrête** les comptes de l'exercice 2021 tels qu'ils sont annexés dans le document joint (compte administratif – budget assainissement non collectif).

COMPTE ANNEXE POUR SPANC

	FONCTIO	FONCTIONNEMENT		SSEMENT	ENSEMBLE	
LIBELLE	DEPENSES	RECETTES OU	DEPENSES	RECETTES OU	DEPENSES	RECETTES OU
LIBELLE	OU	EXCEDENTS	OU	EXCEDENTS	OU	EXCEDENTS
	DEFICIT (1)	(1)	DEFICIT (1)	(1)	DEFICIT (1)	(1)
Résultats						
reportés		5727,78				5727,78
Opérations de						
l'exercice	8 345,75	4 206,40			8 345,75	4 206,40
TOTAUX	8 345,75	9 934,18			8 345,75	9 934,18
Résultats de						
clôture		1 588,43				1 588,43
Restes à						
réaliser						
TOTAUX					·	
CUMULES	8 345,75	9 934,18			8 345,75	9 934,18
RESULTATS						
DEFINITIFS		1 588,43				1 588,43

- **Constate**, pour la comptabilité annexe du SPANC, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 – BUDGET GENERAL ARGENTAT-SUR-DORDOGNE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants,

- **Déclare** que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 – BUDGET CINEMA

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants,

- **Déclare** que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LE BOURNEL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants,

- **Déclare** que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 – BUDGET EAU POTABLE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants,

- **Déclare** que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 – BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants,

- **Déclare** que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 – BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants,

- **Déclare** que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

DEPENSES A IMPUTER AU COMPTE 6232 "FETES ET CEREMONIES"

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants,

- **Autorise** Monsieur le Maire à engager et procéder au Les frais de restauration, de séjour et de transport mandatement des sommes affectées au compte 6232 "Fêtes et Cérémonies".

FIXATION DU MONTANT DU LOYER CCA POUR L'ANNEE 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants,

- **Fixe** le montant du loyer pour le CCA, à la somme de 285,19.00 €.

VENTE DE TERRAIN A M. ZIMMERMANN PATRICK

Monsieur le Maire expose que M. ZIMMERMANN Patrick s'est porté acquéreur de la parcelle mise en vente par la commune depuis 2017 d'une superficie de 16 a 27 ca en face du cinéma « Le Turenne » pour un montant de 20 000 €.

Cependant, la Commune souhaitant conserver une partie du terrain en vue d'y installer des containers, un accord a été trouvé avec M. ZIMMERMANN.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants,

Autorise la vente des parcelles b et d à M. ZIMMERMANN Patrick pour un montant de 20 000 €.

- **Autorise** la création d'une servitude de passage du fonds servant au profit du fonds dominant M. ZIMMERMANN Patrick.
- **Donne** tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour accomplir les formalités afférentes.

MODIFICATION DES CONDITIONS DU MAINTIEN DE L'IFSE EN SITUATION DE CONGE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants,

- **Substitue** les dispositions des délibérations instaurant les primes liées au régime indemnitaire antérieures à la présente délibération : la délibération du 17 janvier 2014 pour les cadres d'emplois concernés par la présente délibération (IFTS, IAT, IEMP), les délibérations du 27 janvier 2015 (PFR) et du 20 septembre 2016 (IAT).
- **Instaure** l'IFSE au bénéfice des agents de la collectivité concernée : stagiaires et titulaires, à temps complet, temps non-complet, temps partiel.
- Répartit les postes par groupe de fonctions selon les critères professionnels suivants :

CRITERES PROFESSIONNELS	Indicateurs a COTER
Critères 1 Fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception	 Niveau hiérarchique / 5 Nombre de collaborateurs (soit encadrés directement, soit sous sa responsabilité) / 4 Type collaborateurs encadrés / 4 Niveau encadrement / 4 Niveau responsabilités liées aux missions (humaine, financière, juridique, politique) / 5 Niveau d'influence sur les résultats collectifs / 4 Délégation de signature / 1
Critères 2 Technicité, expertise, expérience ou qualification nécessaire à l'exercice des fonctions	 Connaissance requise / 5 Technicité / 5 Champ d'application / 4 Diplôme / 5 Certification / 1 Autonomie / 5 Influence, motivation d'autrui / 1 Difficulté / 5 Rareté de l'expertise / 1
Critères 3 Sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel (Issus de la fiche de poste et du DUERP)	 Relations externes - internes (typologie des interlocuteurs) / 5 Impact sur l'image de la collectivité / 3 Exposition aux agressions physiques / 5 Exposition aux agressions verbales / 3 Exposition aux risques de contagion / 5 Risque de blessure / 5 Contraintes horaires / 1 Liberté de pose des congés / 2 Obligation d'assister aux instances / 2

	 Engagement de la responsabilité financière / 3 Engagement de la responsabilité juridique / 3 Actualisation des connaissances / 3 			
Valorisation contextuelle	Gestion de projets / 3 The second seco			
	Tutorat / 1			
	Référent formateur / 1			
	Régisseur de régie de recettes - dépenses /5			

- Détermine les montants plafonds des groupes comme suit :

			MONTANT ANNUEL PROPOSE PAR LA COLLECTIVITE IFSE			
CADRES D'EMPLOIS	GROUPE DE FONCTIONS	PLAFOND ANNUEL ETAT IFSE	MONTANT MAXIMUM ANNUEL IFSE	MONTANT MAXIMUM ANNUEL CIA	BORNES DE COTATION	
	Groupe A1	36 210 €	25 000 €	1 250 €	>=85	
	Groupe A2	32 130 €	22 000 €	1 150 €	>=60 et <85	
Attachés territoriaux	Groupe A3	25 500 €	18 000 €	900 €	>=40 et <60	
	Groupe A4	20 400 €	14 000 €	720€	<40	
	Groupe A1	36 210 €	25 000 €	1 250 €	>=85	
Ingénieurs	Groupe A2	32 130 €	22 000 €	1 150 €	>=60 et <85	
	Groupe A3	25 500 €	18 000 €	900 €	<60	
Rédacteurs territoriaux	Groupe B1	17 480 €	13 000 €	950€	>=50	
	Groupe B2	16 015 €	11 000 €	880 €	>=40 et <50	
	Groupe B3	14 650 €	10 000 €	800€	<40	
Techniciens territoriaux	Groupe B1	17 480 €	13 000 €	950 €	>=50	
	Groupe B2	16 015 €	11 000 €	880€	>=40 et <50	
	Groupe B3	14 650 €	10 000 €	800€	<40	
Educateurs Territoriaux des Activités Physiques et Sportives (ETAPS)	Groupe B1	17 480 €	13 000 €	950 €	>=50	
	Groupe B2	16 015 €	11 000 €	880€	>=40 et <50	
	Groupe B3	14 650 €	10 000 €	800€	<40	
Animateurs territoriaux	Groupe B1	17 480 €	13 000 €	950€	>=50	
	Groupe B2	16 015 €	11 000 €	880€	>=40 et <50	
	Groupe B3	14 650 €	10 000 €	800€	<40	

	Adjoints administratifs	Groupe C1	11 340 €	8 000 €	550€	>=36
--	-------------------------	-----------	----------	---------	------	------

territoriaux	Groupe C2	10 800 €	7 000 €	500 €	<36
Agent de maitrise territorial	Groupe C1	11 340 €	8 000 €	550€	>=36
	Groupe C2	10 800 €	7 000 €	500 €	<36
Adjoint technique territorial	Groupe C1	11 340 €	8 000 €	550€	>=36
	Groupe C2	10 800 €	7 000 €	500 €	<36
Adjoint d'animation	Groupe C1	11 340 €	8 000 €	550€	>=36
	Groupe C2	10 800 €	7 000 €	500 €	<36
Adjoint du patrimoine	Groupe C1	11 340 €	8 000 €	550€	>=36
	Groupe C2	10 800 €	7 000 €	500 €	<36
Agents Territoriaux	Groupe C1	11 340 €	8 000 €	550€	>=36
Spécialisés des Ecoles Maternelles (ATSEM)	Groupe C2	10 800 €	7 000 €	500€	<36
Opérateurs Territoriaux des Activités Physiques et Sportives (OTAPS)	Groupe C1	11 340 €	8 000 €	550€	>=36
	Groupe C2	10 800 €	7 000 €	500€	<36

- Prévoit la modulation de l'IFSE en fonction de l'expérience professionnelle selon les critères suivants :
 - Les savoirs techniques et leur utilisation (acquis de l'expérience ou approfondissement),
 - La connaissance de l'environnement de travail et des procédures telles que la connaissance des risques, la maîtrise des circuits de décision (acquis de l'expérience ou approfondissement),
 - La gestion d'événements permettant l'acquisition d'expérience ou l'approfondissement des acquis (ex. : participation à un projet sensible et/ou stratégique induisant une exposition renforcée et prolongée et/ou des sujétions nouvelles),
 - Le suivi de formations liées au poste ou au métier, qualifiantes ou non, et la capacité à diffuser son savoir à autrui.
- Le CIA est variable car il n'a pas vocation à être reconduit automatiquement d'une année sur l'autre. Son versement à titre individuel est facultatif, l'autorité territoriale ayant la possibilité de l'octroyer ou non selon les critères retenus par la collectivité.
- Le montant du CIA est déterminé en fonction de l'ensemble des indicateurs sur la manière de servir, spécifiés dans la grille du compte-rendu d'entretien professionnel (à savoir les résultats professionnels, les compétences techniques, les qualités relationnelles et, le cas échéant, la capacité d'encadrement).
- **Prévoit** pour le l'IFSE et le CIA un réexamen du montant attribué au regard de l'expérience professionnelle :
 - En cas de mobilité vers un poste relevant d'un même groupe de fonctions;
 - Tous les 4 ans, en l'absence de changement de poste ou, pour les emplois fonctionnels, à l'issue de la première période de détachement
 - En cas de changement de grade suite à une promotion.

Il est précisé que :

- Le réexamen n'entraîne pas une revalorisation systématique du montant de l'IFSE;
- La notion d'expérience professionnelle diffère de la notion d'ancienneté dans le poste.

- Instaure une périodicité de versement

- Mensuelle pour l'IFSE
- Annuel pour le CIA en année N+1

- Modulation de l'IFSE du fait des absences

- En cas de congés annuels, de congés de maternité ou pour adoption, et de congé paternité, l'IFSE est maintenu intégralement.
- En cas de congé maladie ordinaire, de congé pour maladie professionnelle ou accident de service/accident du travail, l'IFSE est maintenu dans les mêmes proportions que le traitement.
- En cas de congé de longue maladie et de congé de longue durée, en disponibilité d'office dans l'attente d'une procédure d'admission à la retraite pour invalidé le versement du régime indemnitaire est interrompu.
- Toutefois, l'agent en CMO placé rétroactivement en CLM ou CLD conserve les primes d'ores et déjà versées pendant le CMO)
- **Prévoit** pour le l'IFSE et le CIA un montant proratisé en fonction du temps de travail (temps non complet, temps partiel, temps partiel thérapeutique).
- Rappelle que l'IFSE et le CIA sont notamment cumulable avec :
 - L'indemnisation des dépenses engagées au titre des fonctions exercées, telles que les frais de déplacement,
 - Les dispositifs compensant les pertes de pouvoir d'achat, tels que : l'indemnité compensatrice, l'indemnité différentielle, le GIPA,
 - Les sujétions ponctuelles directement liées à la durée du travail telles que : l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires (IHTS), les indemnités d'astreinte, l'indemnité horaire pour travail du dimanche et jour férié, l'indemnité horaire pour travail normal de nuit, l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections,
 - La prime de responsabilité versée au DGS.
- Rappelle que l'IFSE et le CIA ne sont notamment pas cumulable avec :
 - L'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (IFTS),
 - L'indemnité d'administration et de technicité (IAT),
 - L'indemnité d'exercice de missions des préfectures (IEMP),
 - La prime de service et de rendement (PSR),
 - L'indemnité spécifique de service (ISS),
 - L'indemnité de responsabilité des régisseurs d'avance et de recettes.
- **Arrête** la possibilité d'attribuer l'IFSE et le CIA aux agents contractuels de droit public, sur les critères suivants :
 - Soit détenir une ancienneté de service de 12 mois minimum sur une période de 2 ans,
 - Soit pour les contrats conclus pour une durée supérieure à 4 mois consécutifs.
- Charge le Maire de l'exécution de la présente délibération.

DONNEES CADASTRALES (MAJIC et EDIGEO)

La Communauté de Communes a mis en place depuis 2017 d'un Bureau Instructeur Commun (BIC) anticipant la fin de la mise à disposition des services de l'Etat pour l'étude technique des demandes d'autorisation d'urbanisme,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants,

- **Approuve** l'engagement de la Communauté de Communes à centraliser les demandes des données cadastrales (EDIGEO et MAJIC) qu'elle demandera chaque année auprès des services des Impôts Fonciers, et à les mettre à disposition des communes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 00.

Le Maire

Sébastien DUCHAMP

Le présent compte-rendu de la séance du 15 mars 2022, établi conformément aux dispositions de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, est publié en mairie.

-00000-

Le compte-rendu est disponible sur :

• le site internet : http://www.argentat-sur-dordogne.fr/